

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 11 avril 2023
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	27 + 3 pouvoirs	04 avril 2023	05 avril 2023

N° délibération	Objet
2023-019	Reprise anticipée des résultats de l'année 2022

Le onze avril 2023 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle polyvalente à Brennilis sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Philippe ROBERT-DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Maryvonne LE GUILLOU à Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président expose que des opérations tardives sur 2022 n'ont pu permettre d'établir les comptes de gestion dans les délais. Il ajoute que cette situation n'est pas problématique dans le sens où le budget principal et les budgets annexes seront proposés au vote avec une reprise anticipée des résultats.

Cette reprise anticipée s'appuie sur la procédure réglementaire prévue à l'article L. 2311-5 du CGCT, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Le conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est possible au conseil communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2022, de constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de résultat dans le budget primitif 2023 pour l'ensemble des budgets (principal et annexes).

Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.

La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation des résultats définitive intervenant après le vote du compte administratif.

Le président présente les résultats prévisionnels :

Budget principal

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 184 216,51
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 934 110,74
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 1 118 327,25
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 240 287,34
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 <u>Besoin de financement</u> <u>Excédent de financement</u>	- 212 381,63
Besoin de financement = F = D + E	0
DEFICIT REPORTE D 002	

Budget annexe services communs voirie

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 74 375,72
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 80 623,23
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	- 154 998,95
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 90 211,87
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0
Besoin de financement = F = D + E	0
DEFICIT REPORTE D 002	154 998,95

Budget annexe déchets ménagers

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 17 064,09
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 51 862,22
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 34 798,13
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 70 623,93
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- 60 000,00
Besoin de financement = F = D + E	0
DEFICIT REPORTE D 002	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 029-200057197-20230411-2023019-DE

Budget annexe chalets gîte d'étape

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 10 274,80
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 18 027,41
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 28 302,21
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 1 150,68
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 <u>Besoin de financement</u> <u>Excédent de financement</u>	- 5 000,00
Besoin de financement = F = D + E	- 6 150,68
DEFICIT REPORTE D 002	

Budget annexe tourisme

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 490,45
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 11 498,53
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 11 988,98
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 613,88
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 <u>Besoin de financement</u> <u>Excédent de financement</u>	- 1000
Besoin de financement = F = D + E	- 386,12
DEFICIT REPORTE D 002	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230411-2023019-DE

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 13 avril 2023

